



DOSSIER D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE
AU TITRE DES ART. R181-1 ET SUIVANTS DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

SAS ALTAÏR
SERMAISES (45)

Construction d'un parc de stockage de véhicules neufs

Agence Environnement Centre
5, impasse de la Garenne
45550 SAINT-DENIS-DE-L'HOTEL
Tél. 02 38 57 23 86

Numéro d'affaire 45.214580 SERMAISES

Ingénieur chargé d'affaires Mme Emeline BOIS
emeline.bois@icseo.com

Responsable d'agence Mme Karine ALBERTINI
karine.albertini@icseo.com



ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

Version	Date	Nb pages		Révisions	Contrôle interne	
		Texte	Annexes			
0	02/02/2023	4	-	<i>Rapport provisoire, en attente de validation des Responsables du Projet</i>	KAL	-
1	01/03/2023	4	-	<i>Rapport validé</i>	KAL	-
2	01/06/2023	4	-	<i>Rapport modifié suite à un premier échange avec la DDT</i>	KAL	-

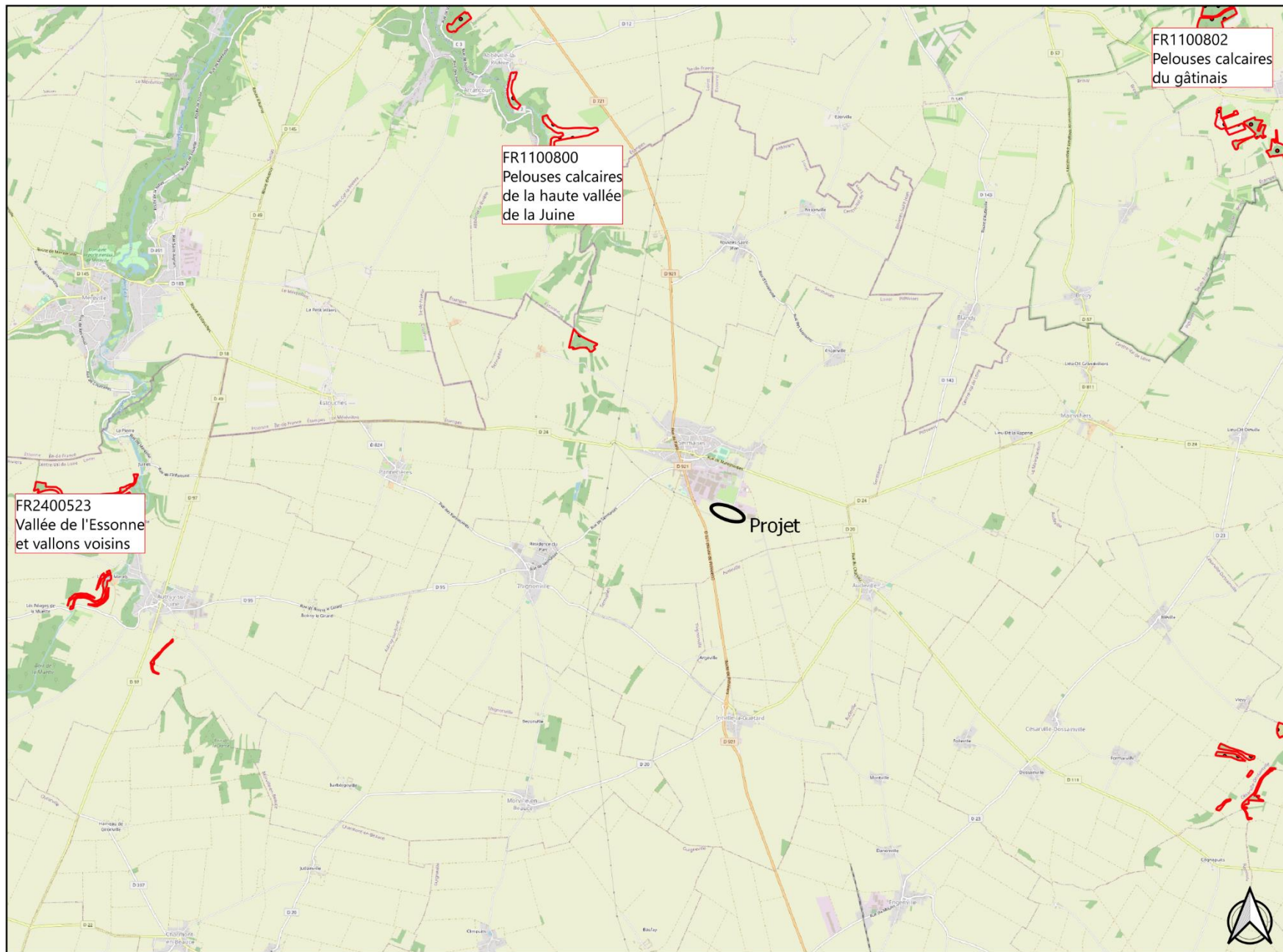


1 LES ZONES NATURA 2000

Le projet n'est pas inclus dans l'une des entités du réseau Natura 2000. Les sites Natura 2000 les plus proches de la zone d'étude concernent la Directive Habitats et sont indiquées dans le tableau suivant.


Figure 1 : Les sites Natura 2000 dans le secteur d'étude.

<u>Nom</u>	<u>Identifiant</u>	<u>Distance par rapport au projet</u>	<u>Intérêt</u>
Vallée de l'Essonne et vallons voisins	FR2400523	Entité la plus proche à environ 3 km au Nord/Nord-Ouest du Projet	Cette zone de 837 ha est constituée majoritairement de marais et forêts.
Pelouses calcaires de la haute vallée de la Juine	FR1100800	A partir de 5 km au Nord/Nord-Ouest du Projet	D'une superficie de 103 ha, cette zone est occupée par des pelouses sèches, des steppes ainsi que des landes et broussailles.
Pelouses calcaires du gâtinai	FR1110802	A environ 9 km à l'Est/Nord-Est du Projet	Ce site est composé de pelouses sèches, des steppes ainsi que de forêts pour une superficie de 310 ha.



LEGENDE

Zones protégées et réglementaires

 SIC

Fonds de carte

OSM Standard

0 1 2 km




Figure 2 : Les sites Natura 2000 dans le secteur d'étude.



2 INCIDENCES SUR LA ZONE NATURA 2000

Dans le pré-diagnostic écologique de la parcelle, il est indiqué que « *dans la mesure où les milieux présents sur l'aire d'étude immédiate ne sont que des champs, et en l'absence de continuités écologiques avec le site Natura 2000, il n'y a aucune interaction possible entre le site de projet et le site Natura 2000* » de la Vallée de l'Essonne et vallons voisins (Zone Spéciale de Conservation).

Par conséquent, en l'absence d'interaction entre le projet et les sites Natura 2000 les plus proches, il est considéré que l'aménagement de cette parcelle n'aura pas d'incidence sur les sites protégés au titre de Natura 2000 et aucune mesure de compensation n'est programmée.

3 MESURES D'ÉVITEMENT, DE RÉDUCTION ET DE COMPENSATION

Étant donné l'absence d'incidences attendues sur les sites du réseau Natura 2000, aucune mesure d'évitement, de réduction ou de compensation n'est prévue.

